



77, rue de Salpinte  
BP 61004  
49015 ANGERS Cedex  
Tél.: 02.41.66.80.31  
Mail : [ce.0490005p@ac-nantes.fr](mailto:ce.0490005p@ac-nantes.fr)  
Site : <https://simone-veil.paysdelaloire.e-lyco.fr>

## TARIFS RENTRÉE SEPTEMBRE 2023

### • Demi-pensionnaires : au ticket

Tarif unitaire de **4.20 € / repas**

Pour cela, plusieurs principes doivent être connus et respectés :

1. principe de la **réservation de repas** aux bornes prévues à cet effet ou à l'intendance, au plus tard le jour même, avant 10h30 ;
2. principe de l'**approvisionnement préalable** de la carte de self ;
3. principe selon lequel **tout repas réservé sera considéré comme consommé**, indépendamment de sa consommation effective ;
4. principe selon lequel **un élève qui n'aura pas réservé** et qui souhaite néanmoins déjeuner **se verra appliquer une majoration de 1.10 €, soit 5.30 € le repas.**

Je provisionne le compte de mon enfant de 10 repas, soit **42.00 €** (règlement à fournir dès l'inscription, merci de bien vouloir inscrire nom et prénom de l'élève au dos du chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du LP Simone Veil). Le tarif de 4.20 € ne s'applique que si le repas a été réservé à temps.

### • Internes : Forfait trimestriel (indicatif)

(comprenant les nuits et tous les repas, du lundi midi au vendredi midi)

- septembre décembre 2023 : 658 € (9.40 € / jour)

- janvier mars 2024 : 470 €                      - avril juin 2024 : 517 €

**Les frais d'internat sont payables par trimestre**, à réception de la facturation. Toutefois, un paiement fractionné peut être convenu. Faire une demande écrite au service Intendance dès septembre.

**Si l'élève est boursier, la bourse n'est pas versée à la famille, mais déduite de l'internat.**